

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 76  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 29 mars 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 9 avril 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 avril 2019

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE RUE DENIS PAPIN - RUE HENRI SELLIER A NIORT

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Alain BAUDIN, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Rabah LAICHOURL à Michel HALGAN, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Michel PANIER à Jérôme BALOGE

#### **Titulaires absents suppléés :**

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Fabrice DESCAMPS, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURL, Josiane METAYER, Michel PANIER

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190412-C45-04-2019-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2019  
Date de réception préfecture : 17/04/2019

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS****CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 AVRIL 2019****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE RUE DENIS  
PAPIN - RUE HENRI SELLIER A NIORT**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2122-1, L.2122-1-1 et L.2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La CAN est propriétaire d'un ensemble immobilier bâti et non bâti situé à NIORT, 2 Rue Denis Papin et 11 Rue Henri Sellier, anciennement dénommé SANDEFO, cadastré section DO Numéros 31 et 32 ; Actuellement, cet ensemble immobilier ne fait l'objet d'aucune occupation.

A la demande expresse de deux entreprises proches du site (CANAMETAL et PIERRE GUERIN) et dans un but de sécurisation des stationnements dans ce secteur et dans l'attente d'une destination du site,

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Niortais régularise une convention d'occupation précaire aux conditions suivantes :

- Montant de la redevance annuelle : CINQ CENTS EUROS (500,00 €)  
(avis du domaine non obligatoire la CAN étant propriétaire bailleur),
- Bien occupé : uniquement des places de stationnements « véhicules légers » sur la partie non bâtie du site,
- Durée : 3 ans renouvelable expressément,
- Convention non cessible à quelque titre que ce soit et résiliable à tout moment au profit de la CAN afin de permettre la réalisation de tout projet de la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention d'occupation précaire aux conditions de droit et particulières selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention à intervenir.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Claude ROULLEAU**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190412-C45-04-2019-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2019  
Date de réception en préfecture : 17/04/2019